|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 30 novembre 2012

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 002**COM 3/RH; COM 13/TK; COM 15/GJ | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 6311+41 22 730 5853tsbsgd@itu.int  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 3, 13 et 15;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation de la Recommandation UIT-T D.195 révisée et des nouvelles Recommandations UIT-T G.8113.1/Y.1372.1, UIT-T G.8113.2/Y.1372.2, UIT‑T G.9901, UIT-T G.9980 et UIT-T Y.2770** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que 102 Etats Membres participant à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Dubaï, 20-29 novembre 2012) ont approuvé la Recommandation UIT-T D.195 révisée et les nouvelles Recommandations UIT-T G.8113.1/Y.1372.1, UIT-T G.8113.2/Y.1372.2, UIT-T G.9901, UIT-T G.9980 et UIT-T Y.2770.

2 Les titres des Recommandations UIT-T révisées ou nouvelles qui ont été approuvées, ainsi que leurs dates d'approbation, sont les suivants:

– **Recommandation UIT-T D.195 révisée (20 novembre 2012)**, *Délais de règlement des comptes pour les services de télécommunication internationaux.*

– **Nouvelle Recommandation UIT-T G.8113.1/Y.1372.1 (20 novembre 2012)**, *Mécanismes d'exploitation, d'administration et de maintenance pour la technologie MPLS‑TP dans les réseaux de transport en mode paquet.*

– **Nouvelle Recommandation UIT-T G.8113.2/Y.1372.2 (20 novembre 2012)**, *Mécanismes d'exploitation, d'administration et de maintenance pour les réseaux MPLS-TP utilisant les outils définis pour la MPLS.*

– **Nouvelle Recommandation UIT-T G.9901(20 novembre 2012)**, *Emetteurs-récepteurs de courants porteurs en ligne OFDM à bande étroite – Spécification de la densité spectrale de puissance.*

– **Nouvelle Recommandation UIT-T G.9980 (23 novembre 2012)**, *Télégestion d'équipements des locaux clients sur des réseaux large bande – Protocole de gestion d'équipements du local client sur un réseau étendu (CWMP).*

– **Nouvelle Recommandation UIT-T Y.2770 (20 novembre 2012)**, *Spécifications relatives au contrôle approfondi des paquets dans les réseaux de prochaine génération.*

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T.

4 Les versions prépubliées de ces Recommandations seront prochainement disponibles sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera ces Recommandations dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications